

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 5 juillet 2018

L'an deux mil dix-huit le 5 juillet à 20H00, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués jeudi 28 juin se sont réunis en séance publique à la salle de conseil sous la présidence de Monsieur Samuel CHEVALLIER, Maire.

Étaient présents : Mesdames Carole HEULOT, Betty BOUDIER, Patricia CHEDANE, Muriel PEDEMAS, Annick MOIREAU, Christelle PROVOST

Messieurs Samuel CHEVALLIER, Christian VERNET, Didier CHOUTEAU, Dominique JODEAU, Olivier CALUT, Patrick CORRE, Claude GASNOT,

Absent(es) excusé(s) : Mesdames Nicole HERBRON, Nadia BOUTIMAH, Messieurs Thibaud ROBERT, Patrick BERGET,

Absent(es) non excusé(es) : Madame Patricia RICHARD-BEZANNIER, Monsieur Jean-Claude CROISIER

Pouvoir(s) : Monsieur Thibaud Robert a donné pouvoir à Monsieur Christian Vernet

Madame Nadia Boutimah a donné pouvoir à Madame Carole Heulot

Madame Nicole Herbron a donné pouvoir à Madame Betty Boudier

Secrétaire de séance : Madame Patricia Chédane, élue à l'unanimité

Ouverture de la séance à 20h00

Point n° 1 Objet : Approbation du procès-verbal du 3 avril 2018 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 3 avril 2018, Adopté à l'unanimité

Point n° 2 Objet Indemnité gardiennage des églises année 2018 : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église au titre de l'année 2018 de 120,97 €, Adopté à l'unanimité

Point n° 3 Objet Admission en non-valeur : Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'admission en non-valeur des titres énoncés d'un montant global de 1517.77 €, Adopté à l'unanimité

Point n° 4 Objet Décision Modificative n°1 : Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 3 avril 2018 portant vote du budget primitif de la commune afférent à l'exercice 2018, Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, considérant la nécessité de procéder à un ajustement au budget de la commune 2018, suite à une écriture erronée d'imputation comptable. Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement car elle relève d'une opération d'ordre non budgétaire. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la décision modificative afférente à l'écriture comptable, Adopté à l'unanimité

Point n°5 Objet : Attribution de l'appel d'offre restauration scolaire : A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres techniques et financières en date du 20 juin 2018 à 14h30, la Société RESTORIA dont le siège social 12 rue Georges Mandel 49009 Angers, a été retenue pour un montant HT de 88 000 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'attribution du marché public « Fabrication de repas en liaison froide pour la restauration scolaire » à la Société RESTORIA, Adopté à l'unanimité

Point n° 6 Objet : Attribution de l'appel d'offre Éclairages stades de Foot : A l'issue de l'ouverture des plis et de l'analyse des offres techniques et financières en date du 11 juin 2018 à 14h00, la Société CITÉOS, route d'Alençon 72088 Le Mans, a été retenue pour un montant HT de 51 000 €. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide l'attribution du marché public « Éclairage des stades de Foot » à la Société CITÉOS, Adopté à l'unanimité

Point N°7 Objet : Désignation d'un maître d'œuvre chargé de la construction d'un accueil périscolaire et réhabilitation et extension du restaurant scolaire : La municipalité doit engager une programmation à moyen terme sur des travaux à réaliser afférents à la construction ou la rénovation des équipements publics. Le restaurant scolaire et les accueils périscolaires sont les premiers sites recensés. Considérant, la nécessité de lancer une consultation pour confier à un maître d'œuvre la réalisation de la phase études et consultation ainsi que le suivi des travaux réalisation concernant les travaux de construction et de rénovation. Le montant estimé de la construction des accueils périscolaires : 350 000 € HT

Le montant estimé de la réhabilitation du restaurant scolaire : 600 000 € HT. Après avoir délibéré le Conseil Municipal valide le lancement de la consultation pour le contrat de maîtrise d'oeuvre en procédure adaptée afférente aux opérations, Dit que les crédits nécessaires aux dépenses sont prévus au budget 2018, Adopté par 14 voix et 2 abstentions

Point N°8 Objet : Lancement de l'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural communal : Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'il a été sollicité par Monsieur Gérard

LOYER sis « Le Vignaud » à Ruaudin pour acquérir le chemin rural communal n° 9, ce chemin traversant un de ses champs.

Considérant que depuis de nombreuses années ce chemin n'est plus affecté à l'usage du public. Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'initier une procédure de cession du chemin. En conséquence, il convient de lancer une enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural n°9. Conformément à l'article R.161-26 du Code rural et de la pêche maritime, la commune se doit d'élaborer un dossier d'enquête. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de lancer l'enquête publique préalable à l'aliénation du chemin rural communal n° 9 et autorise Monsieur le Maire à organiser l'enquête publique afférente, Adopté à l'unanimité

Point n°9 Objet Participation pour la scolarisation des enfants résidant sur une autre commune, 2018-2019 : Il est proposé de reconduire les tarifs de la participation 2017/2018 pour l'année scolaire 2018/2019 : 424 € pour un enfant scolarisé en primaire, 748 € pour un enfant scolarisé en maternelle. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs, Adopté à l'unanimité

Point n° 10 Objet Tarifs Accueils Périscolaires 2018-2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2017-2018 des accueils périscolaires maternelle et élémentaire pour l'année scolaire 2018-2019 :

Accueil matin ou soir tranche 1 : 2,00 € - Accueil matin ou soir tranche 2 : 2,05 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs 2017-2018 des accueils périscolaires maternelle et élémentaire, pour l'année scolaire 2018-2019, Adopté à l'unanimité

Point n° 11 Objet Tarifs R de récré 2018-2019

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de reconduire les tarifs 2017-2018 de l'accueil du mercredi pour l'année scolaire 2018/2019 :

Horaires possibles	Présence obligatoire	Tarif Ticket
7h30 - 12h30	9h00 - 12h00	10 €
7h30 - 13h45	9h00 - 13h30	10 € + 3,70 € (cantine)
13h30 - 18h30	13h45 - 17h00	10 €
12h00 - 18h30	12h00 - 17h00	10 € + 3,70 € (cantine)
7h30 - 18h30 (repas inclus)	9h00 - 17h00	20 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs 2017-2018 pour l'année scolaire 2018-2019, Adopté à l'unanimité

Point n°12 Objet Tarifs Restaurant Scolaire 2018-2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs de 2017-2018 pour la prochaine rentrée scolaire 2018-2019. Tarif enfant de 3.70 €, Tarif enfant accompagné dans un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) 1,90 €, Tarif adulte de 5,95 €. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable sur la reconduction des tarifs 2017-2018 pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019, Adopté à l'unanimité

Point n°13 Objet : Subventions écoles 2018

Il est proposé d'attribuer les subventions telles que présentées ci-dessous :

SUBVENTIONS	2017	2018
OCCE ECOLE MATERNELLE (5,50 € x 85)	715 €	470 €
OCCE ECOLE MATERNELLE (classe verte 31 € x 45)	1395 €	1 400 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE (projet cirque 40 x 50 €)	1 850 €	2 000 €
OCCE ECOLE Projet exceptionnel	3 000 €	3 000 €
OCCE ECOLE PRIMAIRE (sorties 5.50 € par enfant x 218)	1 100 €	1 200 €
Total subventions écoles	8 060 €	8 070 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la répartition des subventions 2018 aux écoles, Adopté à l'unanimité

Point n° 14 Objet Tarifs vente de livres de la Bibliothèque

La Bibliothèque Municipale dans le cadre de l'actualisation et du suivi des collections procède au tri des documents (livres, revues...). Il sera donc organisé la vente de ces livres : 2 € pour 4 livres, 1 € pour 5 revues. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable aux tarifs proposés, Adopté à l'unanimité

Point n°15 Objet : Tarifs tickets sports 2018-2019

Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2017-2018 pour la prochaine rentrée 2018-2019, Pour les enfants de Ruaudin : 2,00€ par jour. Pour les enfants résidant à Ruaudin pendant les vacances scolaires : 3,00 € pour chaque séance. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la reconduction des tarifs des tickets sports 2017-2018 pour 2018-2019, Adopté à l'unanimité

Point n°16 Objet : Charte EEA (Établissement d'Enseignement Artistique, Django Reinhardt) Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2017, Monsieur le Préfet a autorisé l'adhésion de la commune de Coulaines à l'Établissement d'Enseignement Artistique, Django Reinhardt, rejoignant ainsi les communes d'Arnage, Mulsanne et Ruaudin. Les statuts ont donc été modifiés par cet arrêté préfectoral.

Le conseil Syndical a voté la mise en place en complément des statuts d'une charte. Le Conseil Municipal en prend acte.

Point n° 17 Objet : Création d'un poste Adjoint du Patrimoine Principal à temps non complet :

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint du Patrimoine Principal de 2^{ème} classe permanent, à temps non complet à raison de 17h30 par semaine, dans le cadre de l'avancement. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création du poste d'Adjoint du Patrimoine à temps non complet, à raison de 17h30, à compter du 1^{er} septembre 2018, Adopté à l'unanimité

Point n° 18 Objet : Annulation délibération du 3 avril 2018 Créations de postes

Considérant, la délibération du 3 avril 2018 portant à la suppression du poste permanent d'Adjoint Administratif à temps complet et à la création simultanée d'un poste permanent d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} mai. Considérant que l'autorité territoriale devra saisir le Comité technique paritaire (CTP). Considérant, la délibération en date 3 avril 2018 portant à la création d'un second poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe afin de répondre aux besoins des services par voie de mutation ou un poste d'Adjoint Administratif sur un emploi contractuel,

Considérant, qu'il ne peut être créer un poste permanent exclusivement réservé aux agents non titulaires. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'annulation de la délibération du 3 avril 2018, Adopté à l'unanimité

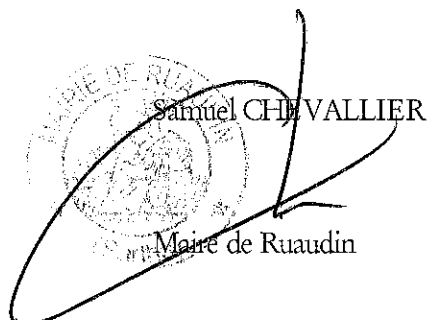
Point n°19 Objet : Création d'un poste Adjoint Administratif Principal à temps complet :

Considérant les besoins administratifs, il convient de créer un poste, au grade supérieur, afin de participer à une meilleure organisation du service dans le cadre de l'avancement. Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe permanent, à temps complet. Après avoir délibéré le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création du poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe à temps complet, à compter du 1^{er} septembre 2018, Adopté à l'unanimité

Point n° 20 Objet : Création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet.

Monsieur le Maire indique que la création de l'emploi est justifiée par un besoin de renforcer le service administratif, la nature des fonctions : Gestion des outils informatiques de communication, suivi logistique et reportage sur les manifestations culturelles, suivi de la politique enfance et jeunesse, de la vie associative... . Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à la création d'un poste d'Adjoint Administratif à temps complet, Adopté par 14 voix et 2 contre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30


Samuel CHEVALLIER
Maire de Ruaudin